



# Charte



## Notre identité

Nous sommes une Association professionnelle nationale engagée, ouverte aux défis de l'avenir et respectueuse de notre tradition.

Nous aimons les sports de montagne et sommes convaincus qu'ils sont précieux pour l'individu et la société, car ils offrent des expériences intenses dans la nature, constituent un équilibre idéal avec le travail quotidien moderne et développent des traits de caractère positifs, notamment le courage, l'engagement, la solidarité et la curiosité.

## Nos missions

### En tant qu'**Association professionnelle**

nous nous engageons à créer le meilleur environnement de travail possible pour nos membres. L'accent est mis sur les conditions cadres juridiques, économiques et d'assurance, sur la notoriété et l'image des professions de montagne et sur la mobilité à l'étranger. Nous nous concentrons aussi bien sur les membres qui travaillent à plein temps comme professionnels de la montagne que sur ceux qui le font à temps partiel.

En tant qu'organisme responsable des **formations professionnelles de** guide de montagne, de professeur-e d'escalade et d'accompagnateur-trice en montagne

nous offrons à nos participant-e-s une formation intéressante et équitable, qui comprend tous les contenus d'enseignement dont ils ont besoin pour exercer une activité professionnelle avec succès.

En tant qu'organisme responsable de la **formation continue**

nous veillons à ce que nos membres puissent maintenir à jour leurs connaissances et compétences professionnelles de manière attrayante.

En tant qu'organisme responsable de la formation en **sécurité au travail/travaux en hauteur**

nous proposons des cours de haute qualité à tous les niveaux de formation sur nos trois sites de formation.



## Notre déclaration de mission

Une conduite qualifiée. Respect de la nature. Plus de sécurité dans l'aventure.

## Nos valeurs directrices

Nous n'avons pas d'affiliation politique et nous réunissons des professionnels de la montagne de tout âge et de tout sexe, ainsi que de toute religion, langue, origine et opinion politique.

Nous nous engageons pour un accès libre à la montagne et pour une utilisation respectueuse de la nature.

Nous encourageons la sécurité dans les sports de montagne guidés et dans les sports de montagne en général.

Dans nos relations mutuelles et avec nos partenaires, nous nous efforçons de faire preuve d'ouverture, de tolérance et de respect mutuel.

## Notre méthode de travail

Nous sommes organisés - depuis notre fondation en 1906 - en tant qu'association selon les articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Les langues de notre association sont l'allemand et le français.

Nous gérons un secrétariat général professionnel.

Nous travaillons de manière transparente et constructive avec l'UIAGM ainsi qu'avec nos associations régionales et nos sections.

Nous collaborons de manière transparente et constructive avec les autres institutions et organisations actives dans le domaine des sports de montagne et de la sécurité (notamment CAS, SAS, WSL, KAT, GSEAM, SOA, ASAM, ASPE, Cen comp S alpin A, bergundsteigen).

Nous n'avons pas de but lucratif. En tant qu'association professionnelle, nous sommes financés en premier lieu par les cotisations de nos membres et, en tant qu'organisme responsable des

diverses formations, par des prix de cours couvrant les coûts, complétés par des dotations de sponsors et de donateurs.

Pour assurer notre existence à long terme, nous constituons des réserves financières en proportion du chiffre d'affaires. Notre comptabilité s'appuie sur les normes en vigueur pour les organisations à but non lucratif.

## Annexe : contexte et conditions cadres



### Les sports de montagne et leur évolution

- Les sports de montagne sont en plein essor, dans toutes les couches de la société et à toutes les saisons. Les randonnées à ski, l'escalade sportive et les randonnées alpines sont particulièrement à la mode. Selon toute apparence, cela est lié au fait que les gens cherchent dans la nature un équilibre par rapport à leur quotidien, qui se déroule de plus en plus en ville et dans le monde numérique. La demande pour nos services de guides de montagne, de professeur-e-s d'escalade et d'accompagnateurs-trices en montagne est si importante qu'elle ne peut pas être entièrement satisfaite en haute saison.
- Nous contribuons à ce que les sports de montagne évoluent dans une bonne direction. Ils doivent offrir aux gens une aventure sans les exposer à des risques insensés. Ils doivent les mettre en contact étroit avec une nature relativement intacte, afin qu'ils puissent en apprécier la beauté et en reconnaître la valeur.
- En 2019, l'alpinisme a été inscrit sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.
- Les disciplines classiques des sports de montagne (alpinisme estival, escalade alpine, escalade sportive, randonnée alpine, ski de randonnée, escalade sur glace, raquettes à neige) restent au centre de nos préoccupations. Nous proposons en outre des formations complémentaires pour des activités connexes comme le canyoning et le VTT et sommes ouverts aux nouveaux développements dans le domaine des activités de plein air.

### Le cadre juridique

- Auparavant, l'encadrement professionnel des activités sportives de montagne n'était réglementé que dans certains cantons de montagne. L'ASGM s'est engagée en faveur d'une réglementation au niveau national. Celle-ci existe depuis 2014. Son objectif est de garantir des services de qualité avec une gestion professionnelle des risques associés. Dans l'ensemble, la loi sur les activités à risque (LAR) exige une formation reconnue pour la gestion professionnelle des activités à risque et punit la "gestion au noir".

L'ordonnance sur les activités à risque (ORisque) délimite les champs d'activité des guides de montagne, des professeur-e-s d'escalade, des accompagnateurs-trices en montagne et

des professeurs de sports de neige. L'ASGM s'engage avec tous les moyens à sa disposition pour que cette délimitation soit objectivement conforme aux capacités acquises dans les formations respectives. Pour ce faire, elle est en contact permanent avec l'OFSPPO et participe de manière proactive aux révisions.

- Les formations professionnelles de l'ASGM sont reconnues au niveau de la formation professionnelle supérieure. Depuis 2003, les guides de montagne obtiennent un brevet fédéral, depuis 2011 les accompagnateurs-trices en montagne et depuis 2016 les professeur-e-s d'escalade. Dans le cadre du financement du sujet, les diplômés de nos formations professionnelles bénéficient d'un soutien financier. Il est essentiel pour nous de maintenir le statut de nos formations. Nous sommes constamment en contact avec le SEFRI et révisons régulièrement les règles de nos formations dans le but de les adapter à l'évolution des circonstances et aux normes en vigueur.
- Pour la mobilité internationale ou la conduite à l'étranger, il est essentiel que nos formations professionnelles correspondent aux normes des organisations faïtières internationales (l'UIAGM pour les guides de montagne, l'UIMLA pour les accompagnateurs-trices en montagne), car les autorités étrangères compétentes s'y réfèrent généralement. Nous garantissons donc que nos formations répondent aux normes internationales et nous nous engageons en même temps à ce que les normes internationales soient maintenues à un niveau élevé.

Quels sont nos objectifs politiques et comment travaillons-nous pour les atteindre ?

- Nous ne nous engageons politiquement que sur les questions qui concernent très directement nos activités professionnelles et les sports de montagne en général. Pour le reste, nous sommes politiquement neutres.
- Les intérêts de nos membres sont au centre de nos activités politiques. Il s'agit notamment d'obtenir des conditions-cadres juridiques adaptées à la pratique (LARisque/ORisque) et un accès libre et approprié à la montagne.
- Nous sommes en contact étroit avec le « Groupe d'intérêt des métiers de la montagne » que nous avons créé et qui regroupe actuellement une quarantaine de conseillers et conseillères nationaux et aux États issus de tous les grands partis politiques.
- Nous sommes en contact étroit avec les représentants gouvernementaux et les autorités responsables des sports de montagne dans les cantons de montagne.

De quoi se compose notre déclaration de mission

- «Diriger de manière qualifiée»  
Nos membres doivent pouvoir exercer leur activité professionnelle avec un haut niveau de qualité et faire vivre à leurs hôtes des expériences de qualité en montagne. Cela repose sur une formation professionnelle solide, avec des conditions d'admission strictes et des exigences élevées lors des examens. Afin de garantir la qualité, les guides de montagne, les professeur-e-s d'escalade et les accompagnateurs-trices en montagne sont en outre tenus de suivre régulièrement des formations continues.
- «Respect de la nature»  
Nous aimons la montagne et essayons de nous comporter de manière à causer le moins de dommages possibles à la nature. Nous sommes d'avis que l'alpinisme en soi ne pose pas de problème écologique, car nous nous déplaçons le plus souvent à pied et produisons ainsi relativement peu d'émissions. Nous soutenons les restrictions d'accès lorsqu'elles sont manifestement nécessaires à la protection d'espèces ou d'écosystèmes fortement menacés, sinon nous nous engageons fermement en faveur du libre accès à la montagne.
- « Plus de sécurité dans l'aventure »  
Nous sommes convaincus que les aventures en montagne peuvent apporter une contribution précieuse à une vie épanouie. L'alpinisme a de nombreuses facettes, il s'agit de défis sportifs, d'expériences intenses dans la nature et d'émotions profondes. Il est évident que l'alpinisme comporte des risques. Mais nous sommes convaincus que ces risques peuvent être limités à un niveau raisonnable. Nous nous engageons à ce que nos membres disposent des meilleures

connaissances et « outils » possibles pour une gestion des risques de qualité, afin qu'ils puissent mener des activités passionnantes et aventureuses de manière à ce qu'elles soient « sûres » dans une mesure reconnue par la société.

*Cette charte a été approuvée par le CC 13.09.2023 et est valable jusqu'à nouvel ordre.*